Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_071-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_071

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 27 AVRIL 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt sept avril à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Animation économique, ruralité et agriculture

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Association l'atelier Fablab du lycée de Lorgues - Désignation de représentants

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Claude ALEMAGNA, Alain PARLANTI, Bernard CHILINI, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Hugues MARTIN, Daniel MARIA, Fabien MATRAS, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Jean-Noël PERRIMOND, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Claude MARIN, Franck AMBROSINO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Gilbert BOUZEREAU, Alain CAYMARIS, Stéphan CERET, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Brigitte DUBOUIS, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Françoise LEGRAIEN, Grégory LOEW, Fabrice MAGAUD, André MENET, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Jacques LECOINTE pouvoir à Alain CAYMARIS, Sophie DUFOUR pouvoir à Nicole FANELLI, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Alain HAINAUT pouvoir à Richard STRAMBIO, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Alain VIGIER, Yves LE POULAIN pouvoir à Valérie MARCY, Florence LEROUX pouvoir à Brigitte DUBOUIS, Sandrine MARY-BOUZEREAU pouvoir à Gilbert BOUZEREAU, Michèle PELASSY pouvoir à Régis ROUX, Thierry PESCE pouvoir à Claude PIANETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Sylvie FRANCIN

ABSENT(S) :
Liliane BOYER, Raymond GRAS, Frédéric MARCEL, Laure REIG, Sylvain SENES, David SONNEVILLE, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Fabien MATRAS

RAPPORTEUR : Monsieur Alain PARLANTI

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le 10/05/2017
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_071-DE

Le lycée polyvalent de Lorgues – Thomas Edison souhaite s'ouvrir sur son environnement socio-économique pour ancrer ses enseignements dans la réalité du tissus économique local. Il souhaite aussi que sa mission éducative et formative soit ouverte au plus large public possible.

A cette fin, et s'appuyant sur son large plateau technique, le lycée a pris l'initiative de susciter la création d'une association L'atelier – Le Fablab du lycée Thomas Edison de Lorgues.

L'objet de cette association est de créer un Fablab, c'est à dire d'offrir à ses adhérents l'accès à un espace de travail et à des ressources communes, destinés à la création et à la réalisation de projets ayant une composante scientifique et technique, artistique ou culturelle dans une perspective de partage et de transmission des savoir-faire et des connaissances; d'accroître la liberté de créer , d'utiliser, d'analyser et de modifier les objets technologiques en parfaite autonomie et par une réalisation itérative.

Les statuts prévoient dans la composition du conseil d'administration un représentant titulaire et un représentant suppléant au titre de la Communauté d'Agglomération Dracénoise appelés à siéger au sein dudit Conseil d'administration.

Conscients du potentiel de créativité, de technologie et d'innovations développé par ce type de structure, les élus de la Communauté d'Agglomération Dracénoise entendent soutenir cette initiative contribuant à renforcer l'attractivité du territoire ainsi que la pérennité et la capacité d'innovation des entreprises.

A ce titre le Conseil d'agglomération doit procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

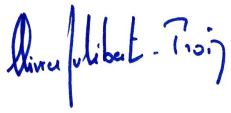
Il est rappelé que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret (Cf. article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, applicable par renvoi). Toutefois, le Conseil peut décider, sauf disposition législative ou réglementaire contraire, et à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée. Aucune opposition au vote à main levée ne s'étant manifestée, il est procédé au vote.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission mixte Développement économique et numérique - Formation et insertion professionnelle réunie le 30 mars 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- désigner un représentant titulaire en la personne de Monsieur Alain Parlanti et un représentant suppléant en la personne de Monsieur Fabien Matras, appelés à siéger au sein du Conseil d'administration de l'association l'atelier du Fablab de Lorgues.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 10/05/2017
Qualité : Président de la CAD - Député du Var



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.